



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR_2018_023

ARRÊTÉ MUNICIPAL
relatif à l'utilisation temporaire du
domaine public communal

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code du commerce ;

Vu la demande présentée le 9 juillet 2018 par Madame LANZUTTI Carole, vendeuse ambulante, présidente de l'association "Le lieu commun", demeurant chez Madame Sylviane LE MEN, rue principale 09140 SOUEIX-ROGALLE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de tenir un stand de petite restauration à l'espace de la halle Justin Clanet ;

Vu l'attestation d'assurance en responsabilité civile remise par le demandeur ;

ARRÊTE

Article premier : Madame LANZUTTI Carole est autorisée à occuper les mercredis du 11 juillet au 31 octobre de 15h00 à 22h00 en vue de tenir un stand de préparation et de service de petite restauration.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera momentanément interdit les mercredis du 11 juillet au 31 octobre de 15h00 à 22h00.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Arrêté relatif à l'utilisation temporaire du domaine public communal

Article 6 : Madame la Maire, Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au permissionnaire.

Fait à Soueix-Rogalle, le 10 juillet 2018,
la Maire,
Christiane BONTÉ

